

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE RTE GAVRELLE-AVELIN	1ère réunion Atelier local Courcelles-Lès-Lens / Auby / Flers-en-Escrebieux COMPTE-RENDU
25 novembre 2013 – 18h à 21h	

Les participants

- Participation de quatre habitants d'Auby.
- Atelier présidé par le garant Bernard FERY et animé par Hervé BARRY (CRESGE).
- Sont intervenus dans les échanges, outre les habitants :
 - o Jean Louis CARLIER (RTE), à propos du projet
 - o Bruno RABIN (Bocage), à propos de la problématique paysagère.

Intervention du garant

- Rappel de la fonction du garant dans le processus de concertation.
- Le garant rend compte des décisions prises :
 - Ateliers présidés par le garant.
 - Présence du garant aux Ateliers locaux de RTE pour répondre aux questions techniques du projet de reconstruction de la ligne.

Tour de table et questions des participants

Cet atelier réunit très peu de participants. Pourquoi ? Cela ne semble pas représentatif.

Le garant de la concertation a été nommé par la Commission Nationale du débat Public (CNDP) ; il doit veiller à la participation et à la qualité de l'information du public (transparence, documents accessibles, ...) et de l'ensemble des acteurs. B. FERY est le garant de la concertation : d'Amiens, retraité, auparavant directeur de Chambre de Commerce une vingtaine d'années. Il a également réalisé des missions pour la DATAR¹ et a participé à des débats publics ferroviaires, aériens, ... mais pas dans le domaine des réseaux de lignes électriques pour RTE. Conformément au Code de l'Environnement, le garant est indemnisé selon un barème fixé par la CNDP. Sa position est neutre. A la fin de la concertation, il rédigera un rapport sur la concertation en cours et qui sera joint aux documents soumis à l'enquête publique.

RTE a informé la population de la tenue de cet atelier via une distribution en –boîtes aux lettres dans les quartiers des villes du Bassin Minier concernées par le projet de reconstruction de la ligne Avelin-Gavrelle : Auby², Courcelles-Lès-Lens³ et Flers-en-Escrebieux⁴.

¹ DATAR = Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale.

² Distribution toute boîte aux lettres dans les rues suivantes : Rue de Chédigny, de Montbazou, Channay, de Montrésor, de Loches, de Ligueil, d'Azay le Rideau, de Vouvray, de Langeais, de Bléré, de Villandry, Maurice Thorez, Jacques Duclos, Denis Cordonnier, Eusebio Ferrari, Emilienne Mopty, Charles Debarge, du Grand Marais

³ Distribution toute boîte aux lettres dans les rues suivantes : Rue Armand Carrel, de l'Abbaye, d'Anchin, Séraphin Cordier, Henri Dunant, de Dunkerque, de Boulogne, de Calais, d'Artois, de Flandres, de Cassel, Ernest Renan, Marc Sangnier, Fernand Darchicourt, Louis Blanc, Jacques Brel, Georges Brassens, de St-Omer, Condorcet, de Montreuil, Edith Piaf, Vaillant, (cité) Abreuvoir, Francis de Pressensé, des Fusillés, Charles Castex, Gabriel Pollet, Jean-Baptiste Marcet, Jules

Depuis quand la ligne actuelle existe-elle ?

Depuis plus de 50 ans environ.

Pourquoi la fin du fuseau est-elle plus large ?

Plusieurs raisons à cette largeur :

- C'est une zone rurale.
- Prise en compte par RTE d'un projet éolien mené par Ecoterra (quatre éoliennes seront positionnées au niveau de l'îlet « Les Vingt-quatre »),
- Prise en compte par RTE d'éventuels futurs projets éoliens sur Esquerchin (même si actuellement le PLU d'Esquerchin interdit ce type de projet),
- RTE se donne comme objectif premier de positionner la nouvelle ligne le plus loin possible des habitations du quartier de Beaumont.

La reconstruction de la ligne est-elle nécessaire sachant que la consommation en électricité des ménages va diminuer, que les ménages seront de plus en plus auto-producteurs ?

Plusieurs raisons énoncées par RTE :

- La présence de sites locaux industriels (Nyrstar, Renault Douai, Stora Enso) impliquent de rationaliser les flux en électricité.
- Pour une question de sécurité en alimentation électrique, un second circuit est nécessaire en cas de problème technique sur le premier circuit.
- Accompagner la transition énergétique : les pouvoirs publics mettent l'accent sur les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque), moins polluantes mais intermittentes, d'où des transits momentanés importants et aléatoires.
- La nécessité d'adapter le réseau à l'augmentation du transit d'électricité en France (échanges entre régions) et en Europe (échanges entre pays). Le choix de rationaliser et de mutualiser la production énergétique à l'échelle européenne a été fait, avec une valorisation des potentiels énergétiques locaux. Cela détermine le mix énergétique.

La consommation globale a diminué parce que la consommation industrielle en électricité a baissé. Par contre, la consommation tertiaire et domestique augmente en France et dans le Nord-Pas-de-Calais d'environ 1 % par an environ.

L'énergie hydraulique peut-elle constituer une future énergie potentielle ?

Oui. Aujourd'hui le potentiel dans la Mer du Nord et la Manche jusqu'au Danemark s'élève à 20 gigawatts. L'énergie hydraulique est, pour l'heure, la 6^{ème} puissance électrique. A horizon 2040-2050, l'éolienne offshore représentera 60 gigawatts. Cela correspondra à la moitié du parc de production français. Ces centres de production seront situés en pleine mer.

Ce double circuit, plus performant, veut-il dire un impact sur la santé plus fort ?

Ce double circuit sera plus performant car l'impact sur la santé sera moindre. Un champ magnétique est lié à l'intensité qui passe dans un conducteur. Cette intensité est proportionnelle à la puissance donc trois fois plus de puissance équivaut à trois fois plus

Mousseron, de Fismes, de Châtillon, Copernic, Cézanne, Montmirail, Ferdinand Buisson, de l'Abbé Popieluszko, de Mourmelon.

⁴ Distribution toute boîte aux lettres dans les rues suivantes : Rue de Reims, de Châlons, d'Epernay, Ferdinand Buisson

d'intensité. Comme la nouvelle ligne sera composée de deux circuits (soit 2 250 mégawatts maximum par circuit par rapport à 1 500 mégawatts maximum pour la ligne actuelle), le courant maximum sera donc 1,5 fois supérieur à la ligne existante. On pourrait donc en déduire que le champ magnétique émis par la nouvelle ligne sera supérieur. Cependant, le champ magnétique émis est modélisable grâce aux équations de Maxwell, et se calcule en fonction de la répartition dans l'espace des conducteurs. Dans la ligne actuelle, cette répartition est dans un plan horizontal (conducteurs à gauche, conducteurs à droite et conducteurs dans l'axe du pylône, transport triphasé). C'est la configuration la plus défavorable en matière de champ magnétique. Les conducteurs de la future ligne seront eux dans un plan en « triangle », avec des oppositions de phase et des écartements entre les phases beaucoup plus petits que l'écartement actuel. Cette nouvelle configuration réduira le champ magnétique et par ailleurs le bruit. Un expert indépendant va calculer le champ magnétique de la nouvelle ligne et réalisera une modélisation. Cette modélisation sera comparée à des mesures sur la ligne existante, qui se dérouleront en décembre 2013, et à l'été 2014.

RTE envisage de réaliser des mesures de champs magnétiques sous la ligne existante et notamment dans les habitations proches de la ligne situées à Aubry (Cité de la Justice), à Flers-en-Escrebieux (Cité du Villers) et à Courcelles-Lès-Lens (Cité du Village). RTE propose aux participants le souhaitant de réaliser via Radiocem des mesures de champs électromagnétiques dans leurs habitations (lotissement Denis Cordonnier).

RTE a un engagement avec la Chambre d'agriculture du Nord et du Pas-de-Calais. Un diagnostic sera réalisé sur les bâtiments d'élevage situés à moins de 200 m de la future ligne, un fois le tracé déterminé. Seront étudiées les améliorations possibles en matière d'équipotentialité. Un audit zootechnique systématique et sanitaire sera aussi réalisé avant la construction de la ligne et après sa mise en service avec le groupement de défense sanitaire.

Le pylône « Equilibre » existe-t-il déjà pour les lignes de moyenne tension ?

Non. Il a été conçu spécifiquement pour le projet de reconstruction de la ligne Avelin-Gavrelle. Il a été sélectionné par les membres de la commission Paysage et suite au vote sur le site internet RTE du projet.

RTE propose, dans un second temps, que soit organisée une réunion locale pour déterminer la position et la couleur des pylônes.

Quelle sera la hauteur des câbles ?

Le point le plus bas entre 2 pylônes pour la nouvelle ligne sera à 11 m du sol, contre 8,50 m pour la ligne actuelle. C'est une demande de la profession agricole. La distance moyenne entre deux pylônes sera de 420 m au lieu de 450 m actuellement pour la ligne existante. Il y aura de fait plus de pylônes sur le territoire.

L'emprise sur le sol est-elle plus petite ?

Oui. Le diamètre des pylônes mesurera 2,4 m tandis qu'aujourd'hui c'est une base rectangulaire mesurant 9 m sur 6 m.

Y a-t-il un parti pris dans le choix du fuseau ?

Non, l'ensemble des solutions seront étudiées, conformément au Code de l'Environnement.

Quand sera enlevée l'ancienne ligne ?

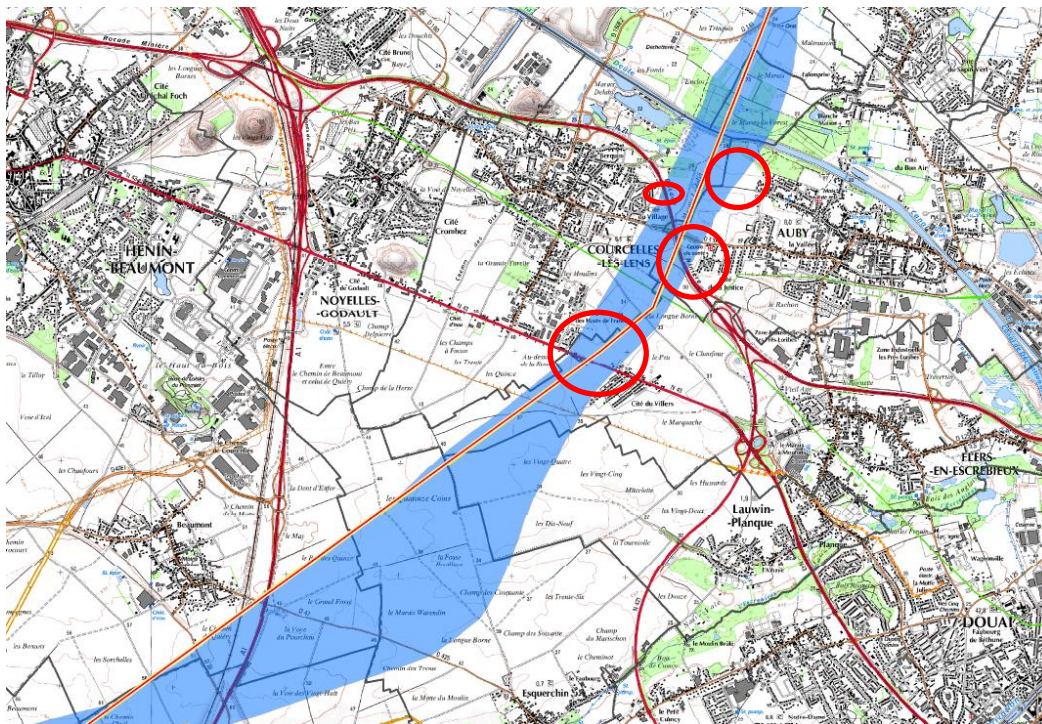
Dans l'hypothèse d'une installation de la nouvelle ligne en octobre 2017, l'ancienne ligne sera enlevée en avril 2018 (ou au plus tard à l'automne 2018). Dans tous les cas, RTE veillera à perturber le moins possible l'activité agricole.

Si on éloigne la nouvelle ligne de 30 ou 40 m des habitations par rapport à l'ancienne ligne, cela n'aura pas beaucoup d'impact au niveau des émissions de champs magnétiques ?

L'évolution de la valeur des émissions de champs magnétiques en fonction de la distance correspond à l'image d'une cloche. Entre 0 et 40 m, le champ magnétique est divisé par 2,5-3 en valeur. A 100 m des habitations il n'y a plus de champ magnétique. Comme dit précédemment, la ligne future émettra moins de champ magnétique et de bruit. Le bruit est lié à l'effet couronne qui est une décharge électrique entraînée par l'ionisation de l'air autour du conducteur. Le conducteur étant un cylindre non parfait, cela crée un « effet de pointe ». Les conducteurs de la nouvelle ligne seront de section optimisée afin de diminuer cet effet de pointe. La modélisation démontre que la ligne future émettra moins de bruit. Le seuil de perception du bruit est entre 100 et 150 m. La thématique du bruit est un sujet évoqué en commission Santé. Des mesures de bruit par un cabinet indépendant sont prévues avant et après l'installation de la ligne.

Quels sont les impacts sur la santé ?

Parmi les 300 études épidémiologiques recensées, certaines d'entre elles (études rassemblées par G. Draper en 2006) constatent qu'il y a un risque plus élevé (1,7 fois) pour un enfant vivant proche d'une ligne de 400 000 volts ou 225 000 volts émettant un champ magnétique moyen supérieur à 0,4 microtesla de développer une leucémie.



Zoom sur le fuseau

Document de travail

Points de vigilance



Points de vigilance :

- Co-visibilité et proximité entre l'habitat et la ligne actuelle dans les zones d'habitation suivantes :
 - Quartier de Beaumont à Hénin-Beaumont,
 - Cité du Villers à Flers-en-Escrebieux,
 - Cité du Village, Cité Hauts de France à Courcelles-Lès-Lens,
 - Cité de la Justice et lotissement Denis Cordonnier à Auby,
 - Rue Ferdinand Buisson à Courcelles-lès-Lens.
- Surplomb de la ligne actuelle avec des activités économiques :
 - Activité de mécanique située rue Ferdinand Buisson
- Base nautique de Courcelles-Lès-Lens
- Chemins de halage le long de la Deûle fréquentés le weekend et en été
- Circuit automobile à Courcelles-Lès-Lens en fonctionnement surtout l'été
- Projet de zone d'expansion de crue à l'initiative de la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin (CAHC) située au nord du canal de la Deûle. La ligne existante surplombera la zone d'expansion de crue à son extrémité Ouest. La nouvelle ligne longerait le talus de la zone d'expansion de crue. Les travaux sont prévus pour 2016-2017.
 - Si l'on prend en compte la zone d'extension de crue et l'étang de pêche, la future ligne passerait à l'Ouest de la ligne existante.

Commentaire du paysagiste : La ligne existante ne se voit jamais d'un seul tenant, elle est transversale par rapport à la vallée. On l'empreinte par rapport aux grands axes qui sont parallèles à la Deûle. Par contre, on a une vision directe de la ligne depuis le lotissement Denis Cordonnier et depuis la Cité du Villers. La réflexion du tracé doit prendre en compte le patrimoine du bassin minier (label UNESCO). Il n'y a qu'un seul fuseau donc pas de variante ; mais une variante est possible en termes de style de pylône avec le pylône Equilibre.

RTE est en réflexion par rapport à la création de corridors écologiques.

Conclusions

Lors du prochain Atelier seront développés les points suivants :

- Le compte-rendu sera validé par les participants.
- La zone de tracé potentiel de la future ligne sera présentée aux participants. Elle tiendra compte des points de vigilance repérés.
- La grille de critères pour hiérarchiser les différents fuseaux et établie en commission sera présentée aux participants.
- RTE exposera les premiers résultats de mesures de champs magnétiques lors du prochain atelier.
- Une présentation d'un photomontage illustrant les options de tracé sera effectuée.

Prochain Atelier local Courcelles-Lès-Lens / Auby / Flers-en-Escrebieux

le 30 janvier de 18h à 21h

Mairie d'Auby, Salle de réunion du Conseil Municipal

Liste des participants – 1^{er} atelier local Courcelles-Lès-Lens / Auby / Flers-en-Escrebieux / 25 novembre 2013			
Nom	Prénom	Lieu d'habitation	Mail
CONTART	Jean-Luc	47A rue F. Ferrer à AUBY	
DELCAMBRE	Gérard	12 rue Charles Debarge à AUBY	thde59@hotmail.fr
DELCAMBRE	Thérèse	12 rue Charles Debarge à AUBY	thde59@hotmail.fr
FASSARD	Michel	7 appt les Mimosas Résidence la Vallée à AUBY	